COMMUNE DE MÉRIGNAC

Conseil municipal du 18 novembre 2026

Synthèse des délibérations

Accueil

Le conseil municipal a accueilli Émilie Chenoury à l'occasion de son premier conseil municipal.

Urbanisme – Route Chez Landreau

Le conseil municipal a émis un avis favorable concernant le dossier de certificat d'urbanisme.

Recensement de la population

L'indemnité de l'agent recenseur a été fixée à 500 € net.

Personnel communal

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la revalorisation de la situation d'un agent.

Il a également approuvé à l'unanimité le principe de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et des lignes directrices de gestion. L'examen de l'évolution de la situation d'un autre agent interviendra ultérieurement, après la mise en place de ces dispositifs.

Véhicule communal et déplacements des agents

L'acquisition d'un véhicule communal n'a pas été retenue à ce stade. En revanche, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la mise en place d'indemnités kilométriques pour les agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions pour la commune, ainsi que la prise en charge du complément d'assurance professionnelle.

Information au cimetière

Le conseil municipal a donné son accord pour l'affichage d'informations relatives au temple sur le panneau d'information du cimetière.

Représentation communale

Émilie Chenoury rejoint la commission Voirie. Anne-Cécile Le Vey est désignée déléguée suppléante au SIVU.

Décisions examinées au titre des questions diverses

Projet d'aire de jeux : une délégation a été accordée à Claude Sallebert, Anne-Cécile Le Vey et Anne-Sophie Sallat Delume pour les demandes de subventions relatives au projet. Vote : 8 voix pour et 2 voix contre.

Projet d'acquisition foncière : le conseil municipal a examiné une proposition d'achat d'un terrain au prix de 75 000 €. Après échanges, il a estimé ce montant trop élevé et n'a pas retenu l'acquisition aux conditions proposées.

Galette du maire : le conseil municipal a validé l'organisation du rendez-vous de début d'année le dimanche 10 janvier 2027, de 16 h à 18 h.

Ce document constitue une synthèse informative des décisions. Pour le détail et la rédaction complète des délibérations, se reporter aux documents officiels publiés par la commune.